***Politique du CRDE en matière de consultations étudiantes***

1. Dans le cadre de ses consultations étudiantes, le CRDE s’engage à respecter la nature pédagogique des activités qui amènent les étudiantes et étudiants de l’Université de Moncton à consulter les ressources disponibles au centre. Plus précisément, le rôle du CRDE lors des consultations étudiantes demeurera strictement formatif et consultatif. Les employées et employés du CRDE n’effectueront aucun travail à la place de l’étudiante ou de l’étudiant.
2. Le CRDE exige le consentement ou la collaboration de la direction de thèse de tout étudiant désirant se prévaloir de ses services, ou de la personne enseignant le cours pour lequel l’étudiante ou l’étudiant demande de l’aide. Par ailleurs, la direction de thèse sera systématiquement invitée aux rencontres de consultation.

Adopté au C.A. du CRDE le 12-05-2014